

# DQ-27 – QUES48A

Date : 12 janvier 2007



## QUESTION

Quelle quantité de matériaux seront récupérés à l'intérieur des 350 pieux lors de leur installation, et seront rejetés au fleuve ? Quelle sera la nature de ces matériaux de déblais et quelles sont les mesures de gestion prévues relativement à la qualité de ces matériaux de déblais?

## RÉPONSE

La méthode de mise en place des pieux, incluant le forage et la gestion des matériaux de déblais, est décrite dans le complément à l'étude d'impact de mai 2006, question CA-101.

Nous reproduisons ici les extraits de la réponse de Rabaska répondant aux questions ci-dessus.

« .../

- une fois assis sur le roc, le pieu est battu jusqu'à une profondeur approximative de 300 mm;
- un trou est foré dans le roc, depuis l'intérieur du pieu, sur une profondeur minimale de 600 mm pour les pieux verticaux et de 6 000 mm pour les pieux inclinés;
- les résidus de forages sont enlevés du pieu et stockés sur une barge pour disposition en un site autorisé; le volume de sol ou de roc à évacuer est d'environ 6 500 m<sup>3</sup> au total;
- de l'acier d'armature est mis en place à l'intérieur du pieu;
- du béton est pompé dans le pieu depuis la barge grâce à une conduite qui se prolonge jusqu'au fond du pieu;
- l'eau déplacée par le béton est récupérée et stockée sur la barge pour disposition en un site autorisé ou traité avant rejet (pH entre 6 et 9 et matières en suspension inférieures à 25 mg/l). Il n'y aura aucun rejet directement au fleuve. Le volume d'eau est estimé à environ 50 m<sup>3</sup> par pieu.

/... » *(Extrait CA-101 - mai 2006)*

Il n'y aura pas de matériaux de déblais rejetés au fleuve.